



Accrochage sans constat, comment se protéger ?

Par **aeris**, le **02/11/2009** à **11:04**

Bonjour,

Hier, dans l'après-midi, j'ai eu un petit accrochage.

La voiture était en face, et a mis le clignotant droit.

Je m'apprêtais également à tourner à gauche. Je suis arrivée doucement au centre du carrefour qui présente une voix centrale.

Pensant que la voiture tournerais également, j'ai continué à avancer doucement.

En fait, la personne a continué d'avancer pour se mettre dans la voix centrale.

Je pense bien être en tord, même si j'ai mal interprété ses intentions, car il devait avoir la priorité en étant en face.

J'ai proposé de se mettre sur le côté pour faire un constat.

Or, après qu'on a vu ensemble qu'il y a eu une éraflure et un petit enfoncement, il est parti.

Je n'ai même pas eu le temps de lui demander de faire un constat.

Je crains qu'il puisse me poursuivre après les faits avec son assureur. Est-ce possible ? Ma voiture ne présente aucun dégât, je roulais vraiment doucement.

Peux-t-on se protéger ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le **02/11/2009** à **13:19**

Bonjour,

Vous avez des témoins ? vous avez relevé la plaque d'immatriculation de sa voiture, la marque, le type, etc... Si oui, vous avez des billes pour vous défendre.

Par **aeris**, le **02/11/2009** à **14:07**

Il n'y a pas vraiment de témoins (part d'autres véhicules qui se trouvaient là). J'étais seule et de son côté aussi.

J'ai voulu noter sa plaque d'immatriculation, mais j'ai un petit doute. Quant au modèle de voiture, je n'ai pas fait attention.

Comment pourrais-je me protéger ?

Dois-ce je le signaler à mon assureur ?